

- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE :

190€
/ mois

TARIF ACCOMPAGNANT / FAMILLE
MODIFICATION DE DATES SANS FRAIS

Ce package couvre 100% des frais médicaux ainsi que le rapatriement des voyageurs, dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'un détachement à l'étranger.

Le voyageur peut souscrire depuis l'étranger afin de se protéger contre les risques inopinés du voyage.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

LONG SÉJOUR
Business, Expat

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 75 ANS

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- **Conjoint** : l'époux ou l'épouse, le concubin ou la concubine de l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.
- **Enfant** : le jeune de moins de 25 ans à charge fiscalement et vivant sous le même toit que l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Assuré principal	Avant 35 ans	Avant 55 ans	Avant 75 ans
Monde entier	95€	160€	280€
USA / Canada	115€	195€	340€
Mon conjoint	Avant 35 ans	Avant 55 ans	Avant 75 ans
Monde entier	90€	110€	180€
USA / Canada	110€	135€	220€
Mon enfant	Avant 15 ans		Avant 25 ans
Monde entier	30€		40€
USA / Canada	40€		50€

Minimum de cotisation : 2 mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210€ par personne

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et / ou définitif.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION «VOL SEC» : à partir de 20€

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000€

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 3.000 € par assuré franchise : 15 € Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
		EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
		HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
		SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
		FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels	
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels	
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels	
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €	
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple	
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €	
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €	
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 € 	

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**